

## FICHE INFO FINANCIERE

# NOVA DEPOSIT

### Type d'assurance

Opération de capitalisation avec rendement garanti (branche 26).

### Garanties

Le contrat garantit le versement de l'épargne constituée au contractant au terme du contrat ou au moment où celui-ci en fait la demande.

### Public cible

Investisseur, personne physique ou morale, à la recherche d'un placement sûr et liquide.

### Rendement

#### - Taux d'intérêt garanti

1,50 % de taux de base + 0,50 % de taux de fidélité.  
Les taux d'intérêt en vigueur au moment de la réception du versement sont garantis jusqu'au 31/12 de l'année en cours. Toute modification des taux d'intérêt en cours d'année n'est applicable qu'aux versements perçus ultérieurement à la date de modification.

Le taux de base s'applique sur l'épargne au jour le jour. Le taux de fidélité est octroyé pro rata temporis au 31/12 sur l'épargne restée investie jusqu'à cette date. L'entreprise d'assurances fixe au plus tard le 31/12 le taux de base et le taux de fidélité pour l'année suivante. Ces taux sont garantis jusqu'au 31/12 de l'année suivante sur l'épargne constituée.

Les versements portent intérêt le lendemain de leur réception sur le compte financier 310-0768594-52.

#### - Participation bénéficiaire (P.B.)

Chaque année, l'assemblée générale décide de l'octroi éventuel d'une P.B. ; celle-ci n'est pas garantie et peut fluctuer dans le temps en fonction des résultats et de la conjoncture économique. La P.B. d'un exercice est octroyée aux contrats qui étaient en vigueur le 31/12 de cet exercice.

La P.B. octroyée s'ajoute à la somme des versements, capitalisés à l'ensemble du taux de base et du taux de fidélité, et forme avec elle l'épargne constituée.

### Rendement du passé

| Période                     | Taux de base | Taux de fidélité | P.B. |
|-----------------------------|--------------|------------------|------|
| Du 01.07.2006 au 31.12.2006 | 2,50 %       | 1,00 %           | -    |
| Du 01.01.2007 au 22.06.2007 | 2,50 %       | 1,00 %           | -    |
| Du 23.06.2007 au 31.12.2007 | 3,00 %       | 1,00 %           | -    |
| Du 01.01.2008 au 31.01.2008 | 3,50 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 01.02.2008 au 30.04.2008 | 3,00 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 01.05.2008 au 10.06.2008 | 3,60 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 11.06.2008 au 26.06.2008 | 3,70 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 27.06.2008 au 13.08.2008 | 4,00 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 14.08.2008 au 09.10.2008 | 4,00 %       | 0,40 %           | -    |
| Du 10.10.2008 au 02.11.2008 | 3,00 %       | 0,40 %           | -    |
| Du 03.11.2008 au 27.11.2008 | 2,50 %       | 0,30 %           | -    |
| Du 28.11.2008 au 31.12.2008 | 2,00 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 01.01.2009 au 12.02.2009 | 2,00 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 13.02.2009 au 31.12.2009 | 1,25 %       | 0,50 %           | -    |
| Du 01.01.2010 au 30.04.2010 | 1,65 %       | 0,45 %           | -    |

Les rendements du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.  
Le rendement est applicable sur chaque versement.

Cette fiche info financière décrit les modalités du produit qui s'appliquent au 01.05.2010.

## NOVA DEPOSIT

|  |  |
|--|--|
| <b>Frais</b>   |  |
| - <i>Frais d'entrée</i>                                  | Néant.   |
| - <i>Frais de sortie</i>                                 | Néant.   |
| - <i>Frais de gestion directement imputés au contrat</i> | Néant.   |
| - <i>Indemnité de rachat/reprise</i>                     | Néant.   |
| <b>Durée</b>   | 10 ans.<br>La durée ne dépend pas de la durée de vie du contractant.   |
| <b>Prime</b>   | Montant minimum du premier versement = € 2.500.<br>Des versements complémentaires sont possibles à tout moment (minimum = € 125).<br>Pour les contrats souscrits par des personnes physiques, le cumul des versements ne peut dépasser € 500.000. Pour des personnes morales le montant maximal est limité à € 100.000.                                      |
| <b>Fiscalité</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Le versement ne peut bénéficier d'avantages fiscaux ;</li><li>- Les versements ne sont pas soumis à la taxe d'assurance ;</li><li>- En cas de retrait anticipé ou au moment de la liquidation au terme du contrat, un précompte mobilier de 15 % est retenu sur le montant des intérêts réellement perçus.</li></ul> |
| <b>Rachat/reprise</b>                                    | Le contractant peut à tout moment faire la demande d'un retrait (partiel ou total) au moyen d'un écrit daté et signé.  |
| - <i>Rachat/reprise partiel(le)</i>                      | En cas de retrait partiel, l'épargne restante doit s'élever à minimum € 2.500, sinon ce retrait sera assimilé à un retrait total. Le montant prélevé doit cependant s'élever à minimum € 250.  |
| - <i>Rachat/reprise total(e)</i>                         | Le retrait total met fin automatiquement au contrat.   |
| <b>Information</b>                                       | Le contractant reçoit annuellement une situation détaillée de son contrat.<br>Le contractant peut également consulter à tout moment la situation de son contrat sur le site <b>www.federale.be</b> via un code d'accès personnel.  |

Cette fiche info financière décrit les modalités du produit qui s'appliquent au 01.05.2010.